



APPEL À PROJET

2024-2027

Animation et gestion de la plateforme Soliguide dans le Cantal

Pacte des Solidarités 2024-2027

*Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
Fiche-action 3.2 : garantir la pérennité de l'outil Soliguide*

Le Conseil départemental du Cantal a adopté le Pacte des Solidarités 2024-2027, co-porté avec l'État, en séance publique du Conseil départemental le 29 mars 2024 et a délégué la mise en œuvre d'un appel à projet concernant la pérennité de l'outil Soliguide dans le Cantal (axe 3 – fiche action 3.2) au Président du Conseil départemental.

Soliguide s'inscrit pleinement dans les objectifs du Pacte territorial des solidarités, au regard notamment de son ambition à renforcer la bonne information des usagers sur leurs droits ainsi que sur les lieux et dispositifs pouvant être mobilisés, mais également à travers le renforcement de la coordination et du bon partage d'information entre les différents acteurs de l'aide sociale.

Le présent document expose les modalités de mise en œuvre complémentaire au Pacte des Solidarités auquel il convient de se référer. La demande d'aide est obligatoirement à déposer **avant le 1^{er} août 2024**, par courrier ou par courriel, à l'attention du Président du Conseil départemental – Direction Action Sociale Emploi Insertion Logement - Conseil départemental du Cantal - Hôtel de Département - 28, avenue Gambetta - 15 015 AURILLAC Cedex.

APPEL À PROJETS - Animation et gestion de la plateforme Soliguide dans le Cantal

Référence au Pacte des Solidarités – Axe 3 « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits »

- **Fiche Action 3.2 : Garantir la pérennité de l'outil Soliguide : animation et gestion de la plateforme Soliguide dans le Cantal**

Contexte

Soliguide

Soliguide.fr est une plateforme en ligne qui référence les lieux, dispositifs et services utiles aux personnes en difficultés. En quelques clics, toutes les personnes aidant les publics fragiles (travailleurs sociaux, SIAO, personnel médical, bénévoles et professionnels associatifs) accèdent à des informations fiables et à jour sur les droits et services de première nécessité, autour de l'alimentation, de l'accueil, de l'hébergement, de l'hygiène, ou encore l'insertion professionnelle. Grâce à Soliguide, les acteurs de la solidarité orientent les bénéficiaires vers des dispositifs répondant réellement à leurs besoins, tout en veillant à ce qu'ils ne soient pas saturés. Conçu comme un portail unique d'orientation, Soliguide est ergonomique, simple et rapide d'utilisation. Le guide est traduit en 8 langues et accessible en plusieurs formats : site internet, appli, API, widget, papier, chat en ligne. Implanté sur 31 territoires, l'outil a déjà permis près de 4 millions de recherches en 2023 à l'échelle nationale.

Pour les acteurs de la solidarité, Soliguide permet d'accéder à un outil d'aide à la décision : **Solidata** qui met gratuitement à disposition des acteurs réalisant des études et diagnostics sur l'action sociale d'un territoire, les différentes données récoltées via le Soliguide. En proposant des analyses automatiques interactives, Soliguide aide à la fois les collectivités à adapter leurs politiques publiques et les acteurs associatifs à mieux répondre aux besoins sur les territoires.

Déploiement dans le Cantal

Dans le Cantal, le projet Soliguide est co-porté par l'association Solinum (initiatrice du projet) et le Conseil Départemental du Cantal depuis Aout 2021, projet engagé dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

Ainsi, à l'échelle du département, 240 structures sont référencées et leurs informations sont mises à jour de manière biannuelle. En 2023, 170 professionnels avaient un compte actif sur Soliguide et plus de 7500 recherches ont été effectuées via Soliguide. L'outil est donc reconnu et utilisé par les acteurs sociaux du territoire pour orienter les publics au quotidien.

Afin de poursuivre la dynamique de mise en commun de l'information et de collaboration initié par la mise en place du Soliguide, **le Conseil Départemental souhaite déléguer les missions de gestion de la base de données et d'animation locale à un acteur cantalien qui collaborera avec l'association Solinum au développement et à la communication de cet outil.**

Cette méthodologie de portage du Soliguide par un acteur local est déjà implémenté avec succès dans plusieurs départements (Cher, Indre, Haute-Savoie, Puy-de-Dôme). La structure porteuse rejoindra ainsi un réseau d'acteurs porteurs du Soliguide permettant d'échanger des bonnes pratiques.

Objectifs stratégiques

- Rendre accessible l'**information** à tous ceux qui en ont besoin
- Faciliter l'**orientation** des publics en difficulté et contribuer à leur réinsertion
- Gérer et alimenter une **cartographie** exhaustive et à jour de toutes les structures référencées
- Renforcer la coordination des acteurs institutionnels et associatifs sur le Département.

Objectifs opérationnels

Appuyer les acteurs institutionnels et associatifs dans la coordination de leur action via le Soliguide et les impliquer dans l'évolution du projet via des instances de co-construction.

Faire connaître Soliguide aux différents professionnels, aux bénévoles et aux personnes en situation de précarité via des actions de diffusion

Maintenir à jour les informations présentes sur Soliguide et enrichir la base de données en ajoutant les structures pertinentes du territoire.

Types d'opérations prévues

La structure porteuse sera accompagnée par l'association Solinum, elle pourra :

1. Accéder à une formation des porteurs de projets effectuée par l'Association Solinum ;
2. Accéder à une « Boîte à outils » décrivant la mise en œuvre, les référentiels et bonnes pratiques ;
3. Obtenir les supports et outils de communication ;
4. Bénéficier d'un accompagnement & d'un suivi du porteur tout au long de la mise en œuvre du projet ;

En cohérence avec les objectifs opérationnels, les actions réalisées par la structure porteuse concerneront **la co-construction du projet, la diffusion du Soliguide et la gestion de la base de données Soliguide.**

La co-construction

- Organisation de 2 comités de pilotage (en conviant notamment DDETSPP, Cd, CAF/CPAM, SIAO, France Travail, ...) par an
- Organisation de 2 comités opérationnels thématiques (avec des acteurs du territoire référencés sur Soliguide) par an

La diffusion

- Organisation de sessions de formation au Soliguide pour les agents des acteurs majeurs du territoire (Cd, SIAO, Accueil Mairie et CCAS, France Travail, CAF/CPAM, autres acteurs institutionnels ou associatifs)
- Organisation d'actions de diffusion du Soliguide dans la presse locale, auprès du public accueilli et des bénévoles des structures référencées (ateliers de présentation, distribution de flyers, stand lors d'un événement, ...)
- Recueil des actualités du territoire pour la newsletter Soliguide mensuelle du département

La gestion de la base de données Soliguide.

La base de données est l'essence même de l'outil Soliguide, elle se doit d'être solide et mise à jour pour la bonne orientation des bénéficiaires. Pour une base de données conforme aux besoins des utilisateurs, il est primordial de :

1. Suivre la méthodologie de gestion de la base de données Soliguide et ses étapes (récupération des listings existants, passage en brouillon, validation des informations puis passage en ligne, création d'un compte pro, etc.) ;
2. Veiller à la cohérence de la base de données, en n'y inscrivant que des services utiles aux personnes en situation de précarité ;
3. Assurer l'accessibilité des fiches, en les écrivant de manière facile à lire et à comprendre pour les bénéficiaires visés ;
4. Respecter les périodes de mise à jour de la base de données à raison de deux fois par an (en période estivale et hivernale), et s'engager à mettre à jour 100% de la base de données à ces périodes ;
5. Accompagner les acteurs à la prise en main de leur compte professionnel dans une démarche d'autonomisation ;
6. Centraliser la totalité des informations utiles à la base de données sur les outils fournis par Solinum ;
7. Viser l'exhaustivité, au terme du déploiement, des services disponibles sur le territoire sur toutes les catégories de Soliguide ;
8. Respecter les thématiques prioritaires établies lors des comités de pilotage.

Types de bénéficiaires visés

Tout acteur institutionnel ou associatif œuvrant dans le champ du social, médico-social, sanitaire, éducatif, de l'insertion socio-professionnelle, bénévoles, personnes en situation de précarité.

Principaux groupes cibles visés par ces actions

Soliguide s'adresse aux personnes en situation de précarité (notamment les personnes sans-abri, en squat, en hôtels sociaux, étudiants précaires, familles en grande précarité, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi, demandeurs d'asile, réfugiés, ...) ; et aussi à ceux qui les accompagnent (notamment les associations, écoutants d'urgence du 115 et SIAO, travailleurs sociaux, bénévoles, maraudeurs, personnel médical, ...).

Éligibilité temporelle

La période de réalisation des opérations doit être incluse entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2027.

Les dépenses liées à la réalisation des opérations seront retenues suite au bilan annuel devant être transmis avant le 31 janvier de l'année N+1 au Conseil départemental.

Modalité d'intervention

Pour porter l'action sur un territoire, la structure candidate devra signer une convention de collaboration avec Solinum en assurant :

- Être reconnue pour son implication auprès de publics en situation de précarité
- Être en capacité de dédier une personne :
 - à 0,3 ETP chaque année.

- Avoir la capacité de fédérer sur son territoire afin de mobiliser les parties prenantes adéquates : la DDETSPP ; le Commissariat à la lutte contre la pauvreté ; le Conseil départemental ; le SIAO ; les associations (la Croix rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, ...) ; d'autres structures telles que la CAF, la CPAM, France Travail, CLIC et l'ARS, partenaires publics et privés et partenaires locaux.
- Avoir un statut juridique défini et une gouvernance solide (organismes à but non lucratif, organismes à gestion désintéressée ou entreprises de l'ESS).
- Avoir une expertise territoriale permettant d'être en capacité de porter pleinement le projet et de garantir un traitement égal des acteurs sur le territoire.

L'appui opérationnel pour le déploiement **Soliguide** sur les territoires est effectué par l'association Solinum et vous serez accompagné par :

- Un ou plusieurs représentants de l'équipe opérationnelle Soliguide
- Un responsable régional
- Un ou plusieurs représentants des fonctions supports accompagnant le développement (communication, innovation, responsable des connaissances, ...)

Le plafond de subvention pour cet AMI est de 14 k€. Cette action est co-financée par l'Etat à hauteur de 50%.

À la suite de la décision du Conseil départemental et après signature de la convention attributive de l'aide départementale, le Département pourra procéder au versement d'une avance équivalent à maximum 60% de la subvention octroyée. Le solde sera versé après transmission au Conseil départemental du bilan annuel au 31 janvier de l'année N+1.

CONTACTS

Pour toutes informations complémentaires sur cet appel à projet,
merci de bien vouloir contacter la DASEIL :

par courriel à : dasei@cantal.fr

par téléphone :

Valérie GAUZENTÈS COEURDANE : 04.71.46.99.84

FRANCK SALSON : 04.71.49.79.91

ou par courrier à : Direction Action Sociale Emploi Insertion Logement –

Conseil départemental du Cantal

Hôtel de Département, 28, avenue Gambetta

15 015 AURILLAC Cedex